

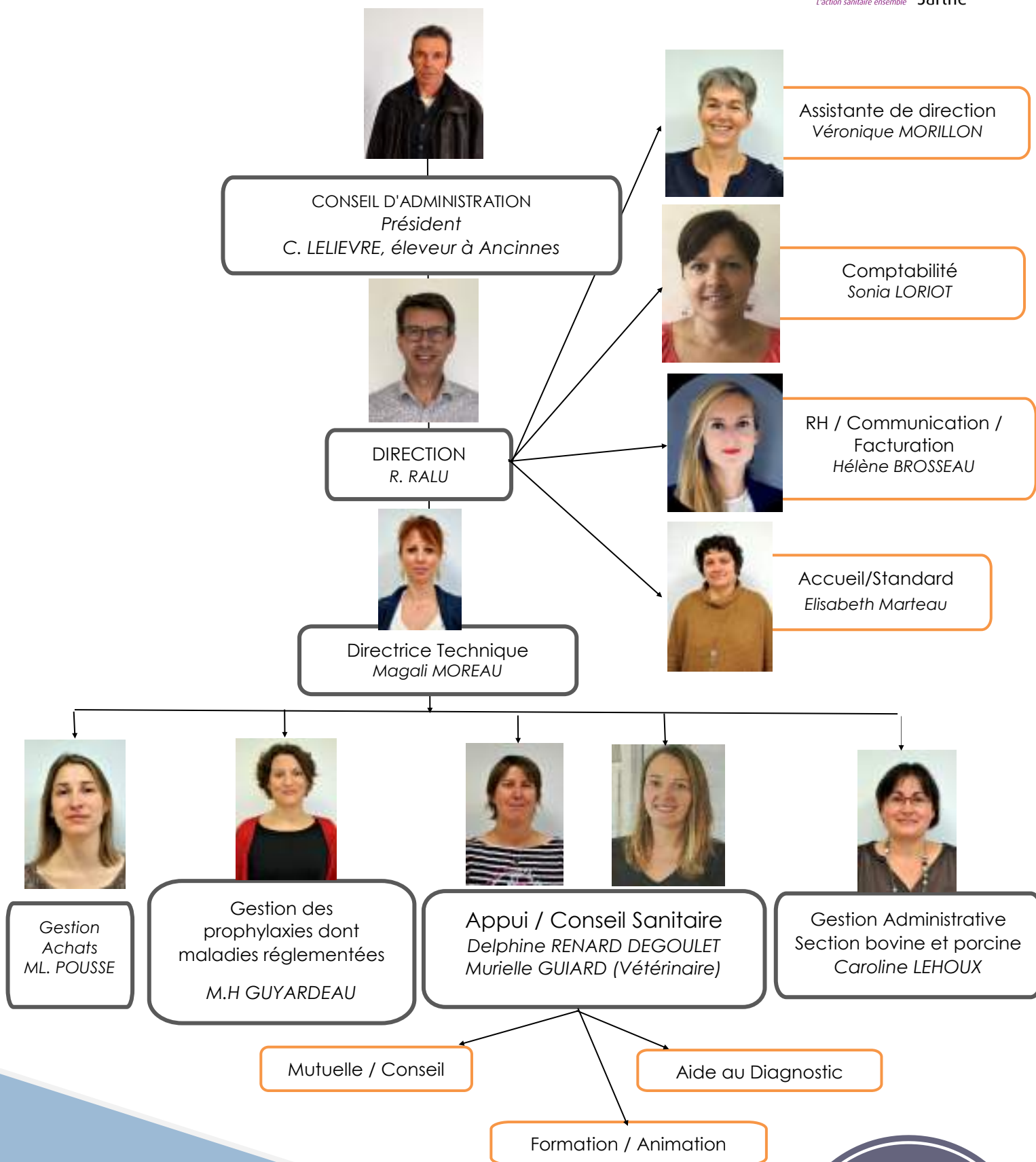


# GUIDE DE L'INSTALLATION



**GDS**  
Sarthe

# Le G.D.S., qui sommes nous ?

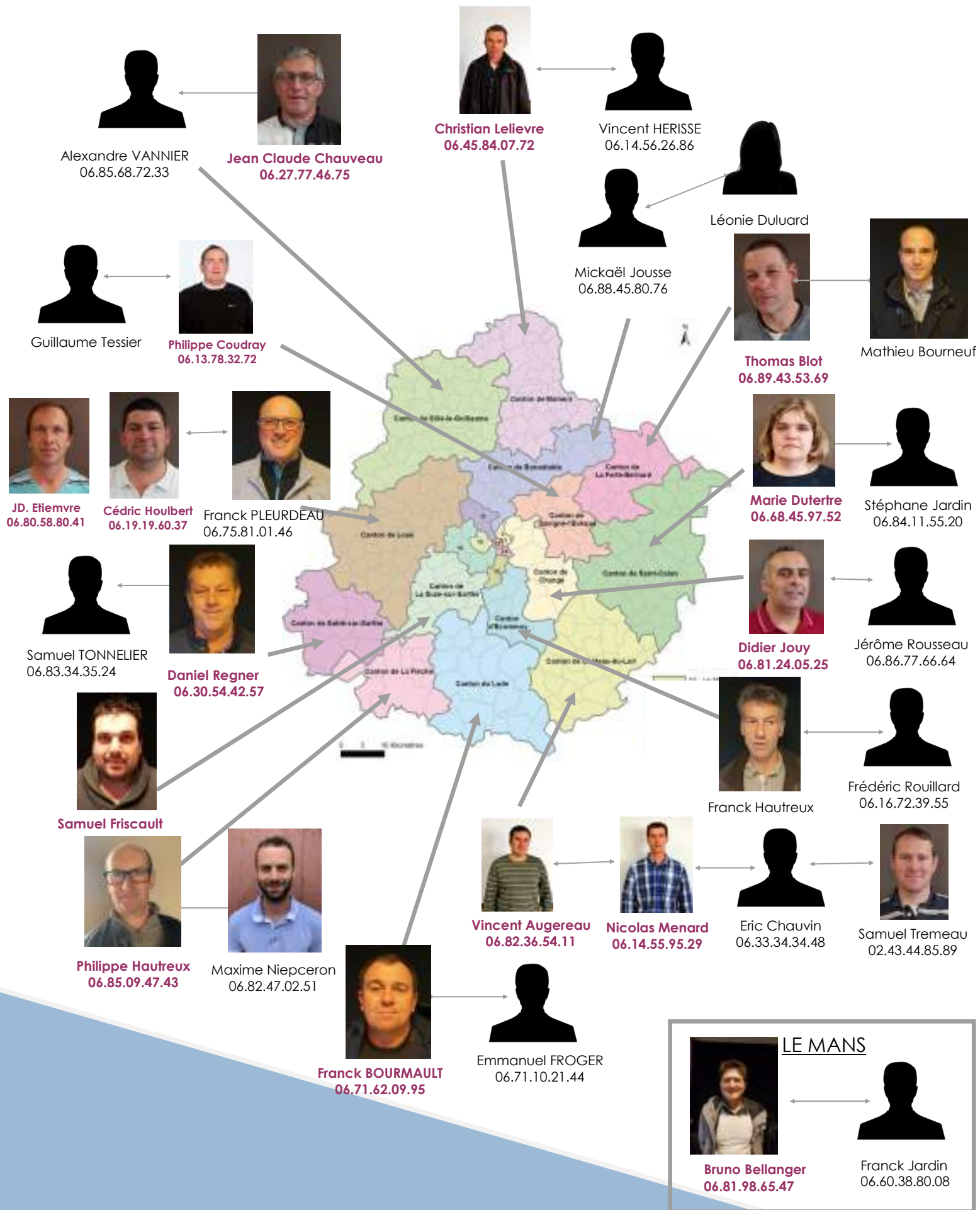


## Le G.D.S

Groupement de Défense Sanitaire,  
Syndicat créé en 1953 : un objectif, lutter collectivement contre les maladies.

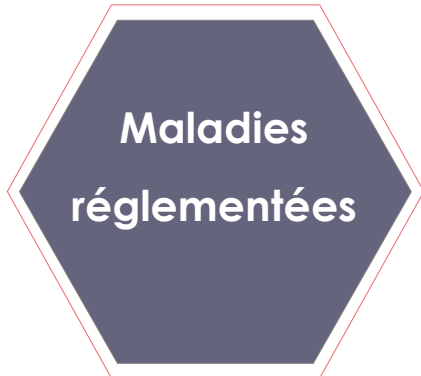
+ de 95%  
des éleveurs  
adhèrent au  
G.D.S.





# Quelles sont nos missions?

## ► GESTION DES PROPHYLAXIES



(Brucellose, IBR, BVD  
Tuberculose, Leucose, varron)



(Paratuberculose)

## ► APPUI ET CONSEIL SANITAIRE PERSONNALISE

- ◆ Appui technique et financier à l'installation
- ◆ Suivi technique Sanitaire du troupeau
- ◆ Aide au Diagnostic
- ◆ Plan de maîtrise Paratuberculose / B.V.D.
- ◆ Caisse Coups Durs

## ► RENFORCEMENT DES COMPETENCES PAR LA FORMATION

- ◆ Contention des bovins
- ◆ Maîtrise sanitaire du troupeau
- ◆ Eleveur infirmier

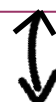


# Je m'installe en élevage bovins, quelles démarches sanitaires dois je faire?

## Je vérifie que chaque bovin :

- Soit accompagné de son **ASDA** datée et signée
- Provienne d'un cheptel sain (IBR/Paratuberculose/BVD...)

J'appelle mon vétérinaire sanitaire



J'isole mes bovins des autres animaux  
(Jusqu'à la réception des résultats d'analyse de prise de sang)



J'effectue une sérologie individuelle IBR dans les 15 à 30 jours après l'arrivée des bovins

Si cheptel vendeur = non indemne  
= prise de sang obligatoire avant la vente également.



J'effectue des recherches complémentaires (BVD – Paratuberculose) afin d'éviter l'introduction d'animaux à risque.

## Sauf si :

- Les 2 cheptels sont indemnes en "IBR"
- et que l'achat et le transport s'effectuent directement d'éleveur à éleveur sans rupture de charge
- et qu'un engagement écrit est effectué entre les 2 élevages et est validé par le GDS

## Mais :

## ► TEST A L'INTRODUCTION : Tarifs

|                    | Analyses                                                            | Tarifs* adhérents /échantillon | Tarifs* non adhérents /échantillon (pas de kit intro - analyses inv) |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| < 24 mois          | PCR BVD                                                             | <b>5,80 € HT</b>               | 20.32€ HT                                                            |
| > 24 mois vide     | PCR BVD<br>sérologie<br>paratuberculose                             | <b>14,67 € HT</b>              | 29.60 € HT                                                           |
| > 24 mois gestante | Sérologie BVD et<br>PCR BVD si négatif<br>sérologie paratuberculose | <b>20,25 € HT</b>              | 38.88 € HT                                                           |

80% de l'analyse BVD prise en charge

# L'ASDA

RECTO

A compléter et à remplir impérativement

Appellation (IBR Varron)

Qualification

Zone à compléter par l'éleveur

Cases à cocher si le bovin présente un risque des maladies

VERSO :

A compléter lors de la vente

Zone à compléter par le vétérinaire



## Mes démarches de prévention ...

### ► J'EFFECTUE MA PROPHYLAXIE ANNUELLE

OBJECTIF : SURVEILLANCE DES MALADIES :

#### Maladies Réglementées :

- Brucellose
- Leucose
- IBR
- Varron
- BVD
- (Tuberculose)

Dépistage régulier de votre cheptel

Contrôle lors de la transaction des bovins entre élevages

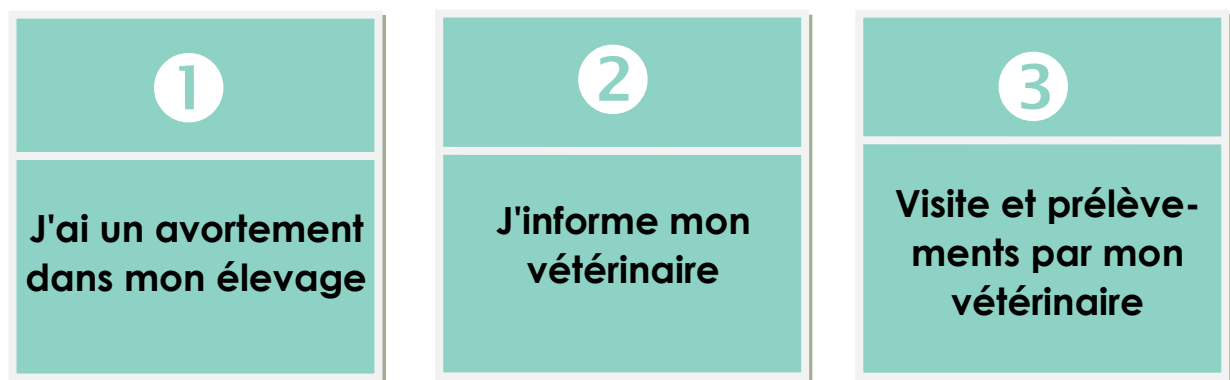
## Maladies non Réglementées :

► Paratuberculose

**Dépistage** lors de la prophylaxie

**Contrôle** à l'introduction fortement conseillé

## ► JE DECLARE MES AVORTEMENTS POUR PREVENIR NOTAMMENT LE RISQUE DE BRUCELLOSE



Mes prélèvements seront expédiés au laboratoire et l'intervention et les frais d'analyses seront **100%** pris en charge par le G.D.S. pour diagnostiquer la cause de l'avortement à partir du 2ème **avortement déclaré**

## ► CAISSE COUPS DURS

### Aide

pour les éleveurs qui ont des **pertes exceptionnelles** d'origine sanitaire, à partir de 2 mortalités dans l'élevage

**20%** du montant des pertes (mortalités, frais d'analyse et frais vétérinaires)

Conditions d'éligibilité : Le montant des pertes totales doit être supérieur à 20€ x nb d'animaux présents sur l'exploitation.

PLAFOND DE FRANCHISE : 3000€

## ► Aides au Diagnostic : 60 % des Frais d'analyses

Après appel préalable au GDS

## ► Paratuberculose

N' hésitez pas,  
demandez conseil  
au GDS !

Plan de maîtrise dans un cheptel infecté

Visite Audit par un conseiller du G.D.S.

Plan d'action à  
mettre en œuvre  
par l'éleveur

Aide à l'élimination

**200€**/bovin positif si abattu dans les **3 mois**

Prise en charge

**50%** Frais de prélèvements\*  
et des frais d'analyses

\* Prises de sang effectuées  
hors de la prophylaxie

## ► Aide aux Nouveaux installés

**1/** Prise en Charge à **100%** des **analyses Paratuberculose et BVD** pour garantir un cheptel sain aux jeunes installés lors de la constitution du cheptel

**2/** Aide du montant de la cotisation aux éleveurs la 1ère année de leur installation (A hauteur de sa quote part dans la société).

Engagement adhésion 5 ans minimum

**3/** Une visite par un vétérinaire du GDS la 2ème année sur demande de l'éleveur

## ► Autopsies

**Prise en Charge** par le **G.D.S.** d'un forfait : **30 €** pour un animal de – de 6 mois

**40 €** pour un animal de + de 6 mois

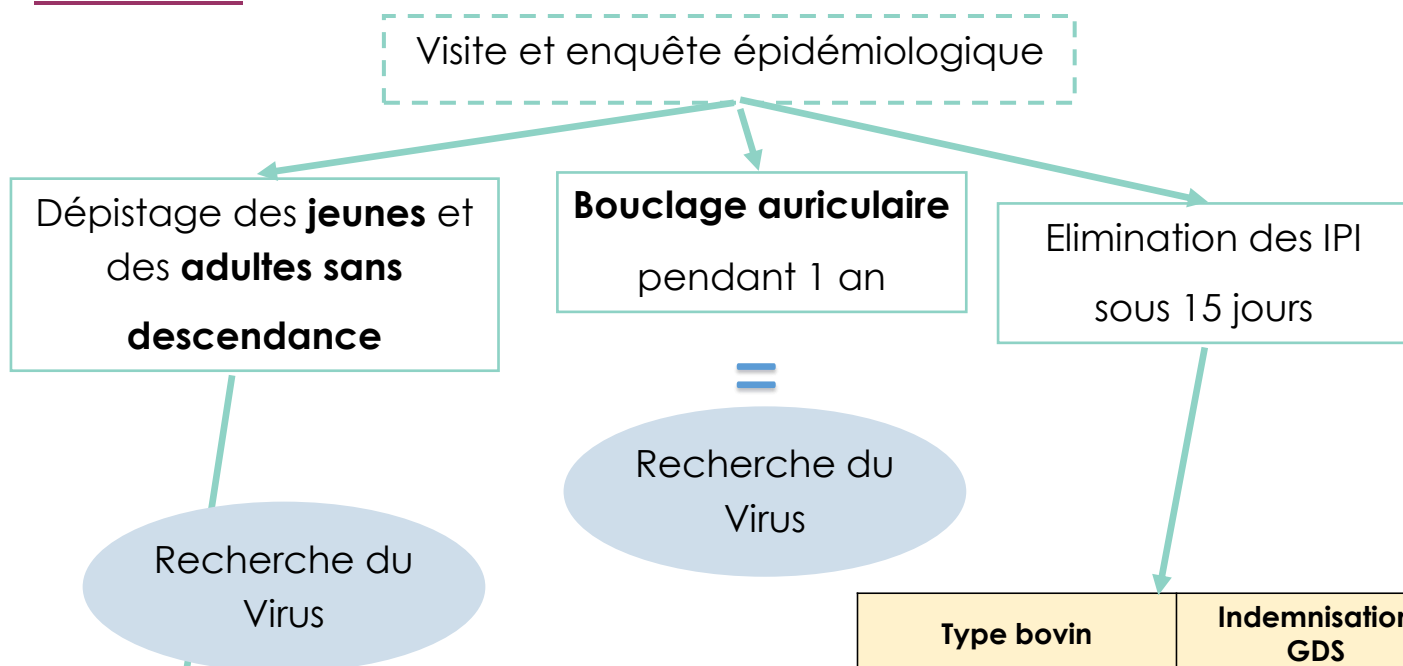


# LA BVD

- Surveillance des troupeaux \*
- Dépistage en cas de suspicion
- Mise en place Plan BVD si présence IPI



## Plan BVD :



| Type bovin                     | Indemnisation GDS |
|--------------------------------|-------------------|
| Mâles laitiers                 | 50 €              |
| Femelles laitières ou croisées | 150 €             |
| Femelles et mâles allaitants   | 250 €             |

| Contexte              | Dépistage                                   | Prise en charge GDS |
|-----------------------|---------------------------------------------|---------------------|
| <b>Surveillance</b> * | Lait de tank                                | <b>100%</b>         |
|                       | Bovins 24-48 mois (sang)                    |                     |
|                       | Génisses sentinelles (sang)                 |                     |
|                       | Totalité troupeau (sang)<br>Petits élevages | <b>80%</b>          |
|                       | Bouclage naissance                          |                     |
| <b>Assainissement</b> | Troupeau (sang)<br>Bovins sans descendance  |                     |
|                       | Bouclage naissance                          |                     |
|                       | Recontrôle bovin positif (sang)             |                     |



# Et si j'ai un atelier porcins ?



## ► Maladies d'Aujeszky et SDRP

- Prise en Charge à **100%** des frais d'analyses et de prélèvements, si adhésion à la section porcine du G.D.S. (cotisation annuelle)
- Gratuité de la cotisation la première année  
(à hauteur de sa quote part dans la société)

# Et si j'ai un atelier ovins / caprins ?

## ► Aide aux analyses avortements

### PRISE EN CHARGE PAR LA D.D.P.P

#### Brucellose

### PRISE EN CHARGE PAR LE GDS : 50% des analyses

Fièvre Q : PCR sur écouvillon de mucus vaginal ou sérologie

Chlamydie : PCR sur écouvillon de mucus vaginal ou sérologie

Toxoplasmose : PCR sur encéphale du chevreau ou sérologie sur la mère

Dès 3 avortement en moins  
de 7 Jours

## ► Aide au diagnostic

En fonction du diagnostic réalisé et selon le type d'animaux concernés (chevreaux / chevrettes ou chèvres / boucs). Sur appel préalable au G.D.S.

LE GDS participe aux frais d'analyses (50% pour l'année 2020)

## ► Aide à l'introduction

50% des analyses prises en charge sur la Fièvre Q, Paratuberculose et Chlamydie.

## NOTES

